

# Construction de bâtiments et travaux de maçonnerie générale - Bretagne

## Entreprises incluses dans le rapport (2023/1562)

- AC CONSTRUCTION
- ANGEVIN
- ANGEVIN ENTREPRISE GENERALE BRETAGNE
- ART-BATI
- ARTEBO
- ATELIER DES BATISSEURS DE L'OUEST
- B3 ECODESIGN
- BATI ET CO
- BATIMENT LA RENAISSANTE (ENTREPRISE)
- BATIR FRANCE INGENIERIE
- BCI FC
- BELLESOEUR
- BGC CONSTRUCTIONS
- BIDOIS (ENTREPRISE)
- BM TEXIER
- BMB BAHATTIN MUTLU BATIMENT
- BOUCHARD
- BRITTON (ENTREPRISE)
- CARIMALO
- CCE - CONSTRUCTIONS DE LA COTE D'EMERAUDE
- CGB - CONSTRUCTIONS GENERALES DU BATIMENT
- CIMEO CONSTRUCTION
- CME
- COBA
- CONSTRUCTION FERRIER
- CONSTRUCTIONS ANTOINE
- CONSTRUCTIONS GENERALES DU BATIMENT SECOND OEUVRE
- CONSTRUCTIONS LE COUILLARD
- CONSTRUCTIONS MALECOT
- COREVA
- COUVRAN JACKY
- CSK
- DENIS MALLEJAC
- DUBOIS-GICQUEL
- DUNDAR MOHAMED
- ECO MACONNERIE
- EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE
- ELAN BATISSEUR
- ENVIRONNEMENT BOIS CONSTRUCTION
- ERB - ENTREPRISE REDONNAISE DE BATIMENT
- EXEM
- FAEL - DA SILVA
- FILEO BATIMENT
- FL CONSTRUCTIONS
- FOREST (ENTREPRISE)
- FRANCE BATIMENT
- GAILLARD ANTHONY
- GCA GENIE CIVIL D'ARMOR
- GENERALE DE CONSTRUCTIONRENEJONCOUR (ENTREPRISE)
- GENERALE SNPR (ENTREPRISE)
- GHD
- GO-MAN
- GOUAISBAUT ET FILS
- GROSSET RAVALEMENT
- GT CONSTRUCTIONS
- GUILLERM (ENTREPRISE)
- JACQ
- JAFFRE
- JEGAT ALEXANDRE
- JEGOU
- JEGU
- JOUBREL (ENTREPRISE)
- JTR BATIMENT
- KER BAT
- KERNEIS (ENTREPRISE)
- KOTAN CONSTRUCTION
- LA MAISON DU BATIMENT
- LA PIERRE A L'OEUVRE
- LAGADEC
- LAMPRIER CONSTRUCTIONS
- LE CHENE CONSTRUCTIONS
- LE COQ TREGOR
- LE DANVIC
- LE GALL BATIMENT
- LE GRANIT BRETON
- LE NORMAND
- LEFEUVRE - HUET MACONNERIE
- LEGENDRE AQUITAINE
- LEGENDRE ILE DE FRANCE
- LEGENDRE OUEST
- LEGENDRE PACK
- LEGENDRE PROJECT
- LEGENDRE RHONE-ALPES
- LES CHARMES
- LES CONSTRUCTIONS IDEALES
- LG CONSTRUCTIONS
- MACONNERIE BRETAGNE CONCEPT
- MAHO BATIMENT
- MAITRALAIN GOUAULT
- MK BATIMENT
- MORBIHANNNAISE DE GROS OEUVRE
- MOULIN LOIC
- MV CONSTRUCTION
- NGE BATIMENT
- NL FARIA
- NOUET BATIMENT
- OUEST RAVALEMENT
- PAVOINE (ENTREPRISE)
- PERSONNIC
- PIERRE EVAIN (ENTREPRISE)
- PORTELA (ENTREPRISE)
- QUELAIS (ENTREPRISE)
- RAOUL CORRE
- RIMASSON
- RIVIERE (ENTREPRISE)
- SAGEL CONSTRUCTION
- SCOBAT - STE COOP OUVRIERE DE BATIMENT
- SD AMENAGEMENT
- SMPP TRAVAUX
- SNE GOASGUEN
- SOARES MANUEL
- SOCOMETAL
- SOGEA BRETAGNE BTP
- SOGEBAT
- SOMAK
- SRB CONSTRUCTION
- TALEC (ENTREPRISE)
- TD CONSTRUCTION
- TURMEL FRANCE
- URBAIN ET COM
- VIGNON CONSTRUCTIONS

# Construction de bâtiments et travaux de maçonnerie générale - Bretagne

## Bon de commande (2023/1562)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 121 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2024.

- |  |                           |                           |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier    | 225 € HT                  |                           |
| <input type="checkbox"/> support PDF       | 225 € HT                  | adresse e-mail impérative |
| <input type="checkbox"/> support clé USB   | 325 € HT                  |                           |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | <del>550 €</del> 440 € HT | remise de 20%             |

Société .....  
 A l'attention de .....  
 Adresse .....  
 CP et ville .....

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [12]